

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Tarifs du service d'accueil périscolaire - année scolaire 2010-2011.

Par délibération en date du 23 juillet 2009, nous avons adopté de nouvelles dispositions concernant les tarifs du service d'accueil périscolaire.

Ainsi, le système du forfait journalier précédemment en vigueur a été abandonné au profit d'une tarification à l'heure, avec comme référence d'évolution l'indice INSEE des prix à la consommation « Education ». Cette tarification est de plus basée sur une grille de barèmes de revenus identique à celle appliquée pour le service de la restauration scolaire.

Ainsi, au titre de l'année scolaire 2010-2011, l'évolution de + 4,2 % de l'indice INSEE précité, pour la période 2009-2010, s'appliquera au prix unitaire de l'heure de présence.

Parallèlement, les tranches de quotients familiaux, qui avaient été révisées l'an dernier dans le cadre d'une logique sociale réaffirmée, sont quant à elles augmentées par référence aux minima sociaux et au SMIC revalorisés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver les barèmes et tarifs du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2010-2011, tels que présentés ci-dessous.

CATEGORIE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DE L'HEURE
1	0 € - 346 €	0,10 €
2	347 € - 394 €	0,26 €
3	395 € - 427 €	0,33 €
4	428 € - 559 €	0,46 €
5	560 € - 691 €	0,54 €
6	692 € - 1 055 €	0,58 €
7	supérieur à 1 055 € ou revenus non communiqués, ou enfants ressortissants d'une autre commune	0,63 €

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.